



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

augmentation ds actes homophobes

Question au Gouvernement n° 880

Texte de la question

AUGMENTATION DES ACTES HOMOPHOBES

M. le président. La parole est à M. Yannick Kerlogot, pour le groupe La République en marche.

M. Yannick Kerlogot. Ma question s'adresse à Mme la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes.

« Deux filles ensemble, c'est dégueulasse. Vous ne méritez pas la vie qui vous a été donnée », « on va vous casser la tête, les pédales », « je vais vous apprendre à être des hommes », « un enfant élevé par des homosexuels, c'est n'importe quoi. Forcément qu'il va devenir homosexuel » : la litanie des insultes de ce type pourrait se poursuivre jusqu'à l'écœurement. Elles illustrent cette homophobie qui continue de sévir partout dans notre pays, comme le montre, une fois de plus, le vingt-deuxième rapport annuel de SOS homophobie. Ce rapport est publié à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie qui aura lieu demain, jeudi 17 mai.

Les actes contre les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres – LGBT –, qui vont de l'insulte, du harcèlement à l'agression, sont en hausse de 4,8 %, poursuivant la tendance entamée en 2016. Les témoignages faisant part d'agressions physiques ont augmenté de 15 % et sont de plus en plus violents : c'est une agression physique tous les trois jours.

Cette haine se manifeste dans la vie quotidienne. Surtout, elle est de plus en plus présente sur internet. Ce constat alarmant doit nous interpeller. Il est particulièrement inquiétant en milieu scolaire, où le nombre de témoignages de LGBTphobies a augmenté de 38 %.

« Pédé ! » reste l'insulte la plus prononcée dans les cours de récréation. Les jeunes LGBT ont entre deux et sept fois plus de risques d'effectuer une ou plusieurs tentatives de suicide au cours de leur vie que le reste de la population.

L'article L. 312-16 du code de l'éducation prévoit qu'« une information et une éducation à la sexualité sont dispensées [...] à raison d'au moins trois séances annuelles ». La prévention de l'homophobie et de la transphobie est-elle réellement effective dans tous les collèges et lycées de France ?

Madame la secrétaire d'État, vous avez, au sein de ce Gouvernement, la charge de la lutte contre la haine envers les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres. Je pense à nos jeunes, ruraux, urbains, de l'Hexagone comme des outre-mer : l'acceptation de l'autre dans sa différence ne doit plus être un problème et susciter du rejet. Pour y parvenir, de nouvelles mesures font-elles partie de vos priorités d'action ? (Mmes et MM. les députés des groupes LaREM, MODEM, NG, FI et GDR ainsi que plusieurs députés du groupe UDI-Agir)

se lèvent et applaudissent longuement.)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Mme Marlène Schiappa, *secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes*. L'association SOS homophobie, qui est soutenue financièrement par l'État, remettra en effet ce soir son rapport sur l'état de l'homophobie en France, en complément du rapport produit chaque année par les services statistiques ministériels de la sécurité intérieure, qui dressent un bilan de 1 026 actes homophobes ou transphobes dans l'année 2017, contre 1 020 en 2016, dont 262 concernent des violences physiques ou sexuelles. Ce sont 1 026 actes homophobes ou transphobes de trop.

La délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT, la DILCRAH, placée sous mon autorité, – je rappelle que c'est la première fois qu'un gouvernement choisit de mettre la lutte contre les haines anti-LGBT dans un décret d'attributions ministérielles – a lancé un appel à projets pour financer 212 projets locaux dans 82 départements, en plus du soutien aux projets nationaux comme les *Gay games*.

Lors de la délocalisation de mon cabinet à Trappes, il y a deux semaines, j'ai notamment attribué une subvention de 6 000 euros au centre social Les Merisiers, pour animer des formations contre l'homophobie à Trappes, parce que la lutte contre l'homophobie doit être menée partout sur le territoire.

Les trois séances d'éducation à la vie affective et sexuelle prévues par la loi seront renforcées, puisque le ministre de l'éducation nationale met le paquet sur cette question. Il a adressé une circulaire aux recteurs, accompagnée d'un catalogue des associations agréées pour les interventions en milieu scolaire – IMS – afin que, dès l'école, dès le plus jeune âge, on lutte contre les actes LGBTphobes.

Demain, 17 mai, vous l'avez dit, monsieur le député, est la Journée mondiale contre l'homophobie. Il faut rappeler que l'homophobie n'est jamais une opinion en République française, même lorsqu'elle est présentée comme un argument politique dans des débats. Chacun est libre de vivre sa vie amoureuse sans crainte pour sa tranquillité. Tous les couples, toutes les histoires d'amour se valent en République française. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, MODEM ainsi que sur quelques bancs des groupes LR et UDI-Agir.*)

Données clés

Auteur : [M. Yannick Kerlogot](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 880

Rubrique : Droits fondamentaux

Ministère interrogé : Égalité femmes hommes

Ministère attributaire : Égalité femmes hommes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mai 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 mai 2018](#)